

**Ville de Marck-en-Calais**

**Lundi 26 Septembre 2022**

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, DUMONT Pierre-Henri (départ 19h58), LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, VANDEWALLE Julie, BRANQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BOUCHEL Céline.

**Étaient excusés :**

LOUCHEZ Laurence (Pouvoir Sabrina MERCIER)  
MASSON Tony (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)  
DUMONT Pierre-Henri (Pouvoir Fabrice MARTIN à partir de 19h58 point 3.2)  
JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)  
FUZELIER Patrick (Pouvoir Véronique DUMONT-DESEIGNE)  
HUGOT Léa (Pouvoir Quentin WILLAUME)  
PERON Laurent

**Secrétaire de Séance :** Quentin WILLAUME

**INFORMATIONS**

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,  
Chères Marckoises, chers Marckois,  
Mesdames et messieurs, vous qui nous suivez en direct sur Facebook,

Avant de débiter la séance, madame le Maire fait part au conseil municipal quelques informations :

**1) Retour sur les manifestations de l'été**

Les 8 et 9 juillet mais aussi les 5 et 6 août ont eu lieu quatre séances de cinéma en plein air pour la première fois sur la Place de l'Europe devant des centaines spectateurs.

Le 13 juillet a eu lieu le traditionnel bal des pompiers suivi du feu d'artifice tiré depuis le stade Jean-Claude AGNERAY. Au total, plus de 3 000 personnes y ont assisté. Un spectacle de grande qualité.

Le 4 septembre dernier, une quarantaine d'associations marckoisées étaient présentes au complexe Hubert SEBAN pour le traditionnel forum des associations. Au cours de cette journée, les Marckois ont pu se réinscrire, adhérer pour la première fois à une association ou simplement prendre quelques renseignements. Le terrain d'honneur a également été baptisé Jean GOURDIN, en l'honneur de l'ancien bénévole emblématique de l'AS Marck Football, décédé récemment.

Enfin, les 10 et 11 septembre, le Fête des Islandais a rassemblé beaucoup de monde le samedi soir autour d'un concert pop rock en dégustant une moule frite avant d'admirer un joli feu d'artifice. Le lendemain, des centaines de personnes se sont baladées dans les allées de la brocante en espérant dénicher la perle rare.

## **2) Les incivilités de l'été**

Cet été a été marqué par une recrudescence des incivilités notamment sur le secteur des Dryades.

Une trentaine de jeunes se regroupe régulièrement autour de la salle des Dryades effectuant jusqu'à tard dans la nuit du bruit notamment avec leur moto.

Madame le Maire tenait à confirmer aux Marckois qui subissent ces incivilités que la commune a tout mis en place pour réduire au maximum ces nuisances.

Une caméra nomade a été installée, les horaires de la police municipale ont été ajustés, la police nationale a assuré une présence plus régulière sur le site.

En journée, les animateurs du centre social et la coopérative des jeunes ont effectué des animations sur le terrain synthétique afin de limiter les incivilités.

Madame le Maire tenait à remercier monsieur Dimitri LOUVET, conseiller municipal délégué à la sécurité pour son implication et sa disponibilité.

## **3) Le déménagement de la police municipale**

Conformément à notre proposition 38 de notre programme, la police municipale a intégré ses nouveaux bureaux en lieu et place de l'ancien CCAS. Les travaux d'aménagement à savoir le cloisonnement, l'aménagement de nouveaux locaux sanitaires, le CSU, centre de supervision urbain, le rafraichissement des murs par une peinture et tout le mobilier de bureau y compris la nouvelle banque d'accueil ont été réalisés par le personnel communal.

Madame le Maire tenait à souligner le savoir-faire des services techniques communaux et la qualité du travail accompli.

L'inauguration de ces locaux aura lieu vendredi prochain en présence de madame la Sous-Préfète, de monsieur le Directeur-Adjoint de la Sécurité Publique et de monsieur le Commissaire de Calais.

D'ici le 30 septembre, date de l'inauguration de ces nouveaux locaux, le CSU sera doté dans un premier temps de cinq écrans suivis d'un sixième dans le cadre du projet Terminus.

## **4) Projet de construction d'un Skate-park**

Le 7 septembre dernier, une réunion avec les pratiquants de glisse urbaine : skate, trottinette ou roller a été organisée sur le site de l'actuel skate-park afin de connaître les souhaits des pratiquants avant l'élaboration du projet et sa modélisation d'ici le mois de novembre.

Le Maître d'œuvre a, quant à lui, exposé ses différentes réalisations et expliqué les différentes possibilités d'aménagement.

## **5) La rentrée des classes**

La rentrée des classes s'est bien passée sans contrainte sanitaire avec des horaires uniques dans toutes les écoles.

L'effectif global s'élève à 634 élémentaires (29 classes) et 372 maternelles (14 classes) soit 1 006 enfants.

Accompagnée de monsieur le Député, monsieur l'adjoint à l'Education et des élus des Conseils d'Ecole, Madame le Maire a remis aux élèves de CM1 leur dictionnaire le lundi 12 septembre.

Par ailleurs, l'allocation bachelier mention « très bien » d'un montant de 400 € a été versée à 9 jeunes Marckois. Bravo à eux !

Les informations générales étant données, le conseil municipal passe dès à présent à l'ordre du jour.

Madame le Maire propose de nommer monsieur Quentin WILLAUME, secrétaire de séance.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour trois délibérations.

### **3 AFFAIRES SCOLAIRES**

**3.3 Affaires scolaires – Encadrement des cantines – Paiement du personnel enseignant – Madame HORTHEMEL Elodie**

### **4 ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE**

**4.3 Sécurité - Mise en place de vidéoprotection sur le quartier des hautes communes - Demande de subvention**

**4.4 Sécurité - Mise en place d'un centre de supervision urbaine - Demande de subvention**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **1 ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1 Approbation du Procès-Verbal du 07 juillet 2022**

Madame Céline BOUCHEL demande à figurer dans les excusées car elle n'est pas présente au Conseil Municipal du 7 juillet 2022

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**1.2 Administration générale - France services – autorisation**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet sur la place de l'Europe, un nouveau service dans l'ancien office notarial est offert aux Marckois : une Maison France Services. Chaque Maison France Services donne accès aux 9 partenaires nationaux – ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale des allocations familiales, Mutualité sociale agricole, La Poste – soit par des permanences régulières, soit par visio-conférence. C'est une réponse adaptée aux besoins de l'usager qui peut ainsi bénéficier de l'ensemble des services rassemblés en un seul endroit.

Ce service est ouvert :

- Le lundi de 14h à 19h,
- Les mardi et mercredi matin de 8h30 à 12h30,
- Le jeudi de 14h à 18h,
- Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Deux agents assurent les 24 heures d'ouverture et à ce jour, le service a reçu 330 personnes et assuré 130 entretiens téléphoniques.

La convention départementale France Services, signée par le Préfet, les opérateurs départementaux et chaque structure labellisée France Services dans le département, précise les modalités d'engagement de chacun pour la bonne mise en œuvre du programme dans le Pas-de-Calais.

Chaque structure nouvellement labellisée doit signer cette convention, par le biais d'un avenant, afin de formaliser son entrée dans le réseau France Services départemental.

Ce nouveau service public sera inauguré en même temps que les nouveaux locaux de la police municipale ce vendredi 30 septembre.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**1.3 Rapport d'activités Grand Calais Terres & Mers 2021**

Madame le Maire remercie madame la Présidente de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers pour la qualité de ce rapport et remercie tout particulièrement les services de l'Agglomération pour leur professionnalisme et la qualité du service rendu dans des domaines aussi variés que l'assainissement, la collecte des ordures ménagères, l'apprentissage de la musique, ou la pratique sportive...

**INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE**

« Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécifiquement son article L. 5211-39 prévoit que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale soient destinataires annuellement d'un rapport d'activités transmis par le président de cet EPCI.

Cette obligation, introduite par la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 s'impose à Grand Calais Terres et Mers, raison pour laquelle le rapport d'activités pour l'année 2021 de la Communauté d'Agglomération est présenté aux élus.

Après une année 2020 impactée par la crise sanitaire qui a perturbé le fonctionnement normal des équipements communautaires et nécessité le déblocage de moyens financiers exceptionnels pour soutenir le tissu économique de notre territoire, l'année 2021 a repris progressivement un fonctionnement régulier des activités de l'agglomération.

Les recettes de fonctionnement sont de 83,95 millions d'euros pour 2021. Elles restent principalement composées des ressources fiscales (64%) et des dotations et compensations de l'Etat (22%).

Les dépenses du budget de fonctionnement sont composées d'une part des reversements aux communes et d'autre part des charges courantes et de gestion. Elles sont de 78,1 M€ en 2021, en baisse de 0,7% par rapport à 2020.

La part principale est le reversement aux communes (44 %) puis le personnel (23 %) suivis des charges à caractère générale (17 %).

Les recettes fiscales de l'Agglomération se composent essentiellement de la fiscalité des ménages : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), les taxes sur les propriétés non bâties (TFNB et TAFNB) mais aussi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations).

Le produit perçu pour 2021 est de 15 millions d'euros.

Les taux de ces taxes pour Marck sont les suivants :

- TH : 13,5 %,
- TFPB : 3,15 %,
- TFPNB : 5 %,
- TEOM : 10,75 %.

Le reversement de la fiscalité aux communes membres se distingue en 2 parties, à savoir, d'une part, l'attribution de compensation représentant pour notre commune, en 2021, 788 542,88 € et, d'autre part, de la dotation de solidarité communautaire soit 272 262 € pour Marck.

En ce qui concerne la ZAC de la Turquerie, l'année 2021 aura été marquée par le démarrage de l'activité de la plateforme de transbordement Cargo Beamer. D'importantes promesses de vente sur la ZAC ont été signées, portant la commercialisation de cette dernière à près de 96 %. Il est également à noter la poursuite du travail entamé en faveur de l'aménagement de la zone de la Briquèterie.

La présentation de ce rapport ne fait pas l'objet d'un débat, madame le Maire vous propose donc de prendre acte de sa communication ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **1.4 Rapport annuel 2021 de GCT&M sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Madame le Maire voudrait souligner l'action de la commune dans le domaine de l'environnement supervisée par monsieur Jean-Michel TACCOEN, adjoint en charge de ce domaine.

Depuis 2020, la commune développe de plus en plus d'actions en faveur de l'environnement. Je ne les citerai pas toutes, seulement les dernières comme les actions en lien avec les écoles et la réalisation de plantations au sein même des établissements scolaires par exemple.

Un projet est également en cours sur la requalification du front de mer des Hemmes de Marck. La commune a répondu à l'appel à projets France Vue sur Mer et le responsable national de ce dispositif a été reçu par Jean-Michel, Marie-Lyne LAVIEVILLE et Evelyne FIOLET en présence de représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, du conservatoire du littoral, du service de gestion du Domaine Maritime notamment.

L'objectif : mettre en valeur le littoral marckois et valoriser le site du phare de WALDE ce qui répond à notre proposition 91 de notre programme « sauvegarder le phare de Walde ».

Madame le Maire reviendra sur un sujet qui est cher à de nombreux Marckois : les arbres.

Dans le cadre de la requalification de l'étang des Dryades, la commune a dû élaguer un certain nombre d'arbres qui ont d'ailleurs déjà bien repoussé cet été.

Ce sujet avait suscité quelques interrogations à l'époque dont la municipalité a tenu compte en réalisant un diagnostic des arbres présents sur/ou à proximité du domaine public ou au sein des équipements communaux.

Un professionnel du domaine, « un médecin des arbres » a évalué l'état de santé de chaque arbre de hautes tiges pour réaliser toute action adéquate à son état de santé dans l'objectif de prélever tous les arbres de la commune et de se prémunir de tout risque.

### **INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE**

« Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets est un document produit tous les ans qui vise plusieurs objectifs :

- Permettre à la collectivité de s'approprier et de présenter aux usagers les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire.
- Être un outil pédagogique et de communication (clarté des informations, mise en forme, etc.), synthétique et largement diffusé, notamment via le site Internet de la collectivité.
- Illustrer la politique « déchets » et développement durable de la collectivité et lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

D'un point de vue technique, en 2021, Grand Calais Terres & Mers a produit 47 057,73 T de déchets ménagers et assimilés tous flux confondus, dont 29 734,39 T de déchets destinés à l'enfouissement (Ordures ménagères résiduelles). Le taux de valorisation globale pour l'année 2021 est de 35,5 %, soit quasi équivalent à celui de 2019 (36%), dernière année de référence.

Cette donnée est encourageante après une année 2020 marquée par la crise sanitaire qui a fortement impacté les performances de valorisation du territoire (taux à 31% en 2020) notamment en raison d'une hausse de la production d'ordures ménagères résiduelles.

D'un point de vue financier, le coût de l'élimination des déchets pour Grand CALAIS Terres & Mers s'élève à 16 887 939,41 € en 2021 contre 16 371 941,70 € pour l'année 2020 soit une hausse de 3,17%. Les dépenses se répartissent comme suit :

- Coût du traitement des déchets ménagers pour Grand CALAIS dans le cadre de l'adhésion au SEVADEC : 10 341 740,69 € (10 050 000 € en 2020) dont 5 967 504,02 € pour le traitement des déchets et 4 374 236,67 € pour la participation fixe (fonction du nombre d'habitants)
- Coût de la collecte en régie des déchets ménagers et assimilés pour Grand Calais Terres & Mers : 6 546 198,72 € (6 321 941,70 € en 2020), soit une hausse de 3,5% qui s'explique principalement par l'amortissement des bacs de collecte dont l'agglomération a fait l'acquisition pour doter les usagers (campagne de conteneurisation sur Marck entre autres) mais aussi par l'impact encore important de la

crise sanitaire sur les coûts de personnel.

Après en avoir pris connaissance, madame le Maire vous demande de prendre acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets ».

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **1.5 Rapport annuel 2021 de GCT&M sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

Il convient de rappeler l'importance pour la commune de bénéficier d'un réseau d'assainissement en bon état et surtout en bon état de fonctionnement.

Les fortes pluies orageuses de ce week-end, où la moyenne mensuelle de précipitations est tombée en 24 heures montrent que dans ce domaine tout fonctionne bien pour la partie urbaine de la ville. Aucun logement n'a été inondé malgré les fortes précipitations.

L'eau est montée à un endroit sur la commune au Fort Vert. Les services de l'Agglomération sont intervenus et je vais insister auprès de Madame la Présidente pour que ce problème récurrent soit résolu au plus vite.

#### **INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE :**

« Ce rapport annuel, document à caractère technique et économique, concerne la gestion 2021 du service public d'assainissement collectif et non-collectif de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers.

Ce rapport a été établi afin de répondre aux exigences de la loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, des articles D224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que du décret du 29 décembre 2015, portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Il traite à la fois de l'assainissement collectif et de l'assainissement non-collectif pour l'exercice 2021.

D'un point de vue financier, le montant de la redevance assainissement collectif a été fixé à 1,9885€ hors taxe le mètre cube, tandis qu'une redevance de 20€ hors taxe par an est recouvrée pour l'assainissement non-collectif.

En outre, il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les prestations d'assainissement non-collectif suivantes sont facturées à l'utilisateur :

- Diagnostic de vente immobilière (état de bon fonctionnement) : 200€ (HT),
- Contre visite suite à une non-conformité (vente) : 100€ (HT),
- Contrôle de conception et d'implantation avant travaux : 50€ (HT),
- Contrôle de bonne exécution et de conformité des travaux : 130€ (HT),
- Majoration pour non-conformité ou obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle : 400€ (HT).

Ainsi, les réalisations du budget de l'assainissement pour l'année 2021 se répartissent de la manière suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	7 872 207,33 € HT
<b>Recettes</b>	11 898 550,08 € HT
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	7 887 694,02 € HT
<b>Recettes</b>	7 186 699,84 € HT

Quelques non-conformités ont été constatées sur les stations Monod et Toul en 2021. Celles-ci ont fait l'objet de travaux pour revenir à un fonctionnement satisfaisant.

Les travaux de réhabilitation/extension de la station d'épuration de Sangatte se sont achevés en 2021, la station est maintenant en mesure de traiter le phosphore.

En ce qui concerne l'entretien durant l'exercice 2021, le pôle réseau a curé de manière préventive plus de 35km de réseau, effectué 1 609 interventions d'urgence sur le réseau et 1 513 sur des postes de relèvement (plus 799 interventions préventives).

Tandis que durant cette année 2021, 5 opérations de travaux ont été effectuées sur le réseau (allant des réparations diverses à la réhabilitation de réseau, en passant par du gainage de réseaux) et 5 ont été réalisées sur des stations d'épurations.

Sur Marck, des travaux ont été entrepris notamment sur le quartier des Hautes Communes.

Afin de maintenir et d'améliorer le niveau de performances de ses stations, l'étude diagnostique actuellement en cours permettra à Grand Calais Terres et Mers d'établir un programme pluriannuel de travaux en vue d'améliorer les performances des systèmes d'assainissement, notamment la gestion du temps de pluie.

Après en avoir pris connaissance, madame le Maire vous demande de prendre acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement ».

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2 FINANCES**

### **2.1 Finances – Budget Principal – Décision modificative n° 2**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements comptables. Elles peuvent être adoptées à tout moment après le vote du budget primitif. Elles permettent soit d'intégrer des recettes ou des dépenses soit de modifier les crédits ouverts initialement au budget primitif.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Raymond LEFEBVRE pour la présenter.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE**

« La décision modificative n° 2 qui vous est présentée concerne l'ajustement des crédits du budget principal de la Ville de Marck aboutissant à une augmentation du budget de 459 792 €.

#### **En section d'investissement, la DM s'équilibre à 232 896 €.**

##### **En recettes, il s'agit :**

- de l'inscription d'une subvention allouée par le Royaume-Uni pour la réalisation de travaux de vidéoprotection sur le territoire de la Commune dans le cadre du projet « Terminus », article 1328
- de l'ajustement du produit des amendes de police au titre de 2021 suite à sa notification, article 1342

##### **En dépenses, il s'agit :**

- De l'ajustement des crédits ouverts pour :
  - o les frais d'étude afin de tenir compte du coût réel de l'étude relative à des travaux Chemin du Houlet, article 2031
  - o le versement d'une subvention d'équipement au CCAS de Marck, article 2041621,
  - o les travaux de construction de caveaux au cimetière de Marck Centre du fait de leur report en 2023, article 21316
  - o l'achat d'outillage pour les services techniques et de bancs extérieurs pour les écoles, article 2188

- les travaux d'aménagement de l'étang des Dryades afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, article 2312
- de l'inscription de crédits pour :
  - l'achat d'une remorque avec barrière, article 2182
  - la pose de menuiseries à l'école élémentaire des Hautes-Communes, article 2313
- de l'ajustement des crédits ouverts à l'article 2315 afin de prendre en compte les travaux de vidéoprotection du projet « Terminus » et la diminution des crédits ouverts pour les travaux de rénovation de voiries diverses
- de l'inscription de crédits pour la régularisation des intérêts encaissés en 2021 au titre d'une consignation de fonds au compte 275 au lieu du compte 7688
- de l'ajustement des crédits ouverts en dépenses imprévues afin d'équilibrer la section d'investissement, article 020.

**En section de fonctionnement, la DM s'équilibre à 236 646 €.**

**En recettes**, il s'agit :

- de l'ajustement des crédits ouverts pour :
  - les remboursements sur rémunérations du personnel afin de prendre en compte les remboursements de salaire de l'assurance statutaire pour des agents en arrêt suite à un accident du travail et d'indemnités journalières de la CPAM, article 6419
  - les droits de place issus de la manifestation « Brocante », article 7336
  - la taxe additionnelle aux droits de mutation suite à une hausse des produits encaissés courant le 1<sup>er</sup> semestre (+ 51 %), article 7381
  - la DGF suite à sa notification, articles 7411, 74123 et 74127
  - les prestations CAF versées courant le 1<sup>er</sup> semestre 2022 pour les services du MAC et du JE de la structure Petite Enfance, article 7478
  - les revenus des immeubles, article 752
- de l'inscription de crédits en 7473 afin de prendre en compte l'aide du Département pour la mise à disposition du COSEC au collège Boris Vian.

**En dépenses**, il s'agit de l'ajustement des crédits ouverts pour :

- les charges de chauffage du fait de la hausse du prix du gaz, article 60613
- les charges de personnel afin de prendre en compte notamment la hausse de la valeur du point indiciaire au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le tuilage de postes pour des agents en congé de maternité ou partant en retraite, le recrutement de 2 agents contractuels à temps complet pour la Maison France Services et le renfort des services techniques et du CCAS, les régularisations de salaires et de charges patronales pour des agents en arrêt de travail ayant perçu du ½ traitement au lieu d'un plein traitement ....., articles 6218 à 6454
- les autres charges exceptionnelles afin de prendre en compte le remboursement des emplacements « Brocante » du 3 avril, article 678
- Les dépenses imprévues afin d'équilibrer la section de fonctionnement, article 022 »

Je vous remercie Monsieur LEFEBVRE, nous allons passer au vote :

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2.2 Finances – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Madame le Maire laisse Monsieur Raymond LEFEBVRE poursuivre :

***INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE***

« Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, monsieur le Trésorier de Calais Municipale et Banlieue a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il



correspond à des créances du budget principal de la Ville de Marck des exercices 2018 à 2021, qui n'ont pu être recouvrées malgré les diverses relances du comptable public.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si les redevables revenaient à une situation le permettant.

Cet état se décline comme suit :

Exercice	Réf	Montant	Motif de la présentation du Trésorier	Type de dette
2018	T-321	233,55 €	Combinaison infructueuse d'actes ( <i>lettre de relance, SATD employeur et bancaire, mise en demeure</i> )	Redevances crèche
2020	T-455	53,53 €	Combinaison infructueuse d'actes ( <i>lettre de relance, SATD employeur, mise en demeure</i> )	Redevances crèche
2020	T-522904 0232	2,00 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	Remise sur facture non remboursée
2021	T-425	8,00 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	Redevance pour occupation du domaine public (installation d'une benne à matériaux)
2021	T-466	8,99 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	Redevance pour occupation du domaine public (emplacement pour exercer une activité de restauration rapide)
Total		306,07 €		

Considérant que monsieur le Trésorier de Calais Municipale a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer ces créances auprès des débiteurs, Madame le Maire vous propose d'admettre en non-valeur la somme de 306,07 € ».

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **2.3 Finances – Fixation durée d'amortissement – Immobilisations corporelles – Travaux de modernisation des structures de la Petite Enfance**

La Maison de la petite enfance est un lieu unique à Marck qui offre aux parents plusieurs modes de garde de leurs petits. Afin de continuer d'offrir un service de qualité, la commune souhaite se donner les moyens d'offrir un accueil optimal aux jeunes enfants qui y sont accueillis.

Construit en 2005, Il est donc nécessaire d'y effectuer des travaux d'aménagements fonctionnels et plus modernes pour les petits enfants, les parents et le personnel qui y travaillent quotidiennement.

J'en profite pour remercier tous les agents et personnes qui mettent tout leur savoir-faire au profit de nos tout-petits marckois.

Actuellement, les taux d'accueil du multi-accueil et du jardin d'enfants sont à leur maximum.

#### **INTERVENTION DE MADAME SABRINA MERCIER**

« Comme cela a été évoqué en Conseil Municipal du 23 mai 2022, la commune de Marck doit réaliser des travaux d'aménagements fonctionnels à la Maison Petite Enfance comme la rénovation de l'espace change dans la section des petits au multi-accueil, l'installation d'un préau au jardin d'enfants et l'installation d'un

climatiseur réversible afin de moderniser le système de chauffage dans la salle d'activité du Relais Petite pour un coût total estimé à 18 311,70 € TTC.

A ce titre, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire, lors de sa séance du 23 mai 2022, à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais. Mais pour prétendre au cofinancement de celle-ci, les dépenses liées à ces travaux doivent être amorties.

Madame le Maire vous propose donc d'amortir sur 5 ans les dépenses liées à cette opération d'équipement, article 21318 (autres bâtiments publics). Les amortissements seront calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, le 1<sup>er</sup> amortissement démarrant au 1<sup>er</sup> janvier suivant la fin des travaux ».

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.4 Finances – Demandes de garantie d'emprunt**

Madame le Maire tenait à revenir sur le logement social et l'obligation de la commune de résorber son déficit conformément à l'article 55 de la loi SRU.

Au 1er janvier 2022, le déficit est de 177 logements sociaux soit un pourcentage de 15,61 %. Pour mémoire, en 2014, le taux était de 12,49 %.

En tant que commune touchant la dotation de solidarité urbaine, nous ne payons pas d'amende SRU au-delà de 15% de logements sociaux même si l'objectif reste d'atteindre 20 %.

Objet des 2 prochaines délibérations, la construction de 68 logements rue Jacques Prévert est en cours. La livraison est prévue en avril 2023.

Ce projet comprend 15 logements adaptés aux personnes porteuses de handicap, 25 pour les personnes âgées et 28 logements sociaux conformément à la proposition 102 de notre programme.

Un béguinage, rue des tilleuls et objet de la dernière garantie d'emprunt, a été livré avant l'été dans le cadre du réaménagement du site du Presbytère avec la création de 6 logements pour personnes âgées.

Il s'agit de logements adaptés aux personnes âgées et répondant à leur demande avec deux chambres et un séjour séparé, leur permettant pour certains d'accueillir leur famille.

Deux projets verront le jour prochainement : un béguinage de 30 logements aux Hemmes de Marck et un projet de 58 logements sur la friche au centre du quartier des Dryades dont 26 logements pour personnes âgées et 32 logements intermédiaires.

Ces projets ont été conçus dans le respect de l'urbanisme environnant notamment dans leur conception architecturale.

#### **2.4.1 Construction de 53 logements rue Jacques Prévert (28 PLUS et 25 PLAI)**

##### ***INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE***

« La société Terre d'Opale Habitat-Office Public de l'Habitat a sollicité la commune en vue d'obtenir la garantie communale à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 5 843 013 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, constitué de 6 Lignes du Prêt et destiné à financer la construction de 53 logements rue Jacques Prévert : 28 logements PLUS et 25 logements PLAI.

Les caractéristiques de chacune des lignes du Prêt consenties par la Caisse des dépôts et consignations sont mentionnées dans le contrat joint en annexe du projet de délibération et peuvent être résumées comme suit :

- PLAI, d'un montant de 1 312 228 € sur une durée de 40 ans au taux de 0,8 % et d'une indexation Livret A
- PLAI Foncier, d'un montant de 635 623 € sur une durée de 50 ans au taux de 0,8 % et d'une indexation Livret A

- PLUS, d'un montant de 2 010 032 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,53 % et d'une indexation Livret A
- PLUS Foncier, d'un montant de 825 130 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,53 % et d'une indexation Livret A
- Prêt Booster (*offre de prêt dédiée au financement des opérations de production de logements locatifs sociaux en complément des prêts PLAI et PLUS dans le cadre du Plan logement*), d'un montant de 795 000 € sur une durée de 25 ans au taux fixe de 1,76 %
- Prêt PHB 2.0 (*dispositif dédié à soutenir les investissements des bailleurs sociaux*), d'un montant de 265 000 € sur une durée de 40 ans comprenant un différé d'amortissement de 20 ans à taux 0 % et une phase d'amortissement de 20 ans au taux de 1,6 % et d'une indexation Livret A.

Madame le Maire vous propose de vous prononcer en faveur de cette demande de garantie ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **2.4.2 Construction de 15 logements rue Jacques Prévert (15 PLAI adaptés)**

##### ***INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE***

« La société Terre d'Opale Habitat-Office Public de l'Habitat a sollicité la commune en vue d'obtenir la garantie communale à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 1 201 748 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, constitué de 4 Lignes du Prêt et destiné à financer la construction de 15 logements PLAI Adaptés rue Jacques Prévert.

Les caractéristiques de chacune des lignes du Prêt consenties par la Caisse des dépôts et consignations sont mentionnées dans le contrat joint en annexe du projet de délibération et peuvent être résumées comme suit :

- PLAI, d'un montant de 601 311 € sur une durée de 40 ans au taux de 0,8 % et d'une indexation Livret A
- PLAI Foncier, d'un montant de 300 437 € sur une durée de 50 ans au taux de 0,8 % et d'une indexation Livret A
- Prêt Booster, d'un montant de 225 000 € sur une durée de 25 ans au taux fixe de 1,76 %
- Prêt PHB 2.0, d'un montant de 75 000 € sur une durée de 40 ans comprenant un différé d'amortissement de 20 ans à taux 0 % et une phase d'amortissement de 20 ans au taux de 1,6 % et d'une indexation Livret A.

Madame le Maire vous propose de vous prononcer en faveur de cette demande de garantie ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **2.4.3 Construction de 6 logements locatifs PLS allée des Tilleuls**

##### ***INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE***

« La société Habitat-Hauts-de-France ESH a sollicité la commune en vue d'obtenir la garantie communale à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 749 017 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, constitué de 4 Lignes du Prêt et destiné à financer la construction de 6 logements locatifs PLS allée des Tilleuls.

Les caractéristiques de chacune des lignes du Prêt consenties par la Caisse des dépôts et consignations sont mentionnées dans le contrat joint en annexe du projet de délibération et peuvent être résumées comme suit :

- PLS Construction, d'un montant de 347 430 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,53 % et d'une indexation Livret A
- CPLS Complémentaire, d'un montant de 47 928 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,53 % et d'une indexation Livret A

- PLS Foncier, d'un montant de 263 659 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,53 % et d'une indexation Livret A
- Prêt Booster, d'un montant de 90 000 € sur une durée de 40 ans au taux fixe de 1,57 %

Madame le Maire vous propose de vous prononcer en faveur de cette demande de garantie ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.5 Finances – Subvention exceptionnelle 2022 – Association AIKI GOSHIN DO MARCKOIS**

Madame le Maire a rappelé une nouvelle fois le soutien important de la commune aux associations marckoises quel que soit leur domaine d'intervention : culturel, sportif, artistique, éducatif, ... C'est le tissu associatif marckois qui apporte à la commune son dynamisme et sa richesse qui la rendent si attractive.

Madame le Maire remercie l'ensemble des bénévoles pour leur engagement et leur investissement.

La commune apporte une aide financière aux associations marckoises au total d'environ 300 000 euros hors centre social auxquels il faut rajouter les moyens matériels mis à disposition : équipements sportifs, salles, podium, ... qui permettent la pratique des différentes disciplines dans les meilleures conditions possibles.

#### ***INTERVENTION DE MADAME EVELYNE FIOLET***

« Je rappelle que la commune peut, en complément de la subvention de fonctionnement allouée chaque année aux associations, apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

Depuis le début de l'année 2022, 3 associations marckoises ont pu bénéficier de subventions exceptionnelles : Les Islandais Char à Voile Club, Le FJEP du Fort-Vert et Le Ping-Pong Club Marck. Ce soir, il s'agit d'apporter notre soutien à l'association AIKI GOSHIN DO MARCKOIS pour une participation à une compétition de ĪĀĪ-DO (sabre) et d'un passage de grade qui s'est déroulée les 18 et 19 juin 2022 au Dojo départemental de Saint-Georges-sur-Eure (28). Cette subvention exceptionnelle est sollicitée par l'association AIKI GOSHIN DO MARCKOIS afin de couvrir les frais de péages (21,60 €), de carburant (111,24 €) et d'hôtel (58,18 €). Les justificatifs de ces dépenses ont été fournis avec la demande de subvention exceptionnelle.

Après étude de leur demande en date du 30 août 2022, l'OMS a émis un avis favorable lors de leur réunion du 30 août 2022.

Madame le Maire vous propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de 191,02 € à l'association AIKI GOSHIN DO MARCKOIS ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.6 Finances – Refacturation de charges fonctionnelles au budget annexe du CCAS « Résidences logements pour Personnes Âgées »**

Comme Madame le Maire l'a présenté précédemment et conformément à la proposition 131 de notre programme, plusieurs projets de béguinage sont en cours permettant d'offrir aux seniors marckois un logement adapté à leur besoin.

Cette politique de développement de logements adaptés aux seniors permet de créer un véritable parcours résidentiel en proposant aux seniors une alternative à leur maison souvent devenue trop grande et qui souhaitent déménager.

Elle permet également de libérer des grands logements pour accueillir de nouvelles familles avec enfants et ainsi participer au renouvellement de la population et à la non-fermeture de classe au sein des écoles

communales.

#### **INTERVENTION DE MADAME SOPHIE MILLIEN**

« Par délibération en date du 28 juin 2021, le Conseil Municipal avait donné son accord pour le remboursement de charges fonctionnelles engagées par La Commune de Marck pour le CCAS et le FPA. Une convention en fixe les modalités.

Suite à la création d'un nouveau budget annexe au CCAS « Résidences Logements pour Personnes Âgées » le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Madame le Maire vous propose d'ajouter à ladite convention les charges engagées par La Commune de Marck pour le budget annexe « Résidences Logements pour Personnes Âgées » par le biais d'un avenant ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.7 Finances - Taxe d'aménagement : taux et exonérations**

Avant de procéder à la lecture de la délibération, Madame le Maire revient sur l'avancée des projets d'extension urbaine conformément au projet d'aménagement et de développement durable du PLU communal adopté en juillet 2020.

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré à plusieurs reprises les 2 aménageurs qui portent le projet de l'extension nord la société FRANCELOT et la société FONCIFRANCE qui, à ce jour, maîtrisent le foncier disponible soit les 13 HA.

La société FRANCELOT a déjà fait réaliser fin août le diagnostic archéologique préventif et va se lancer dans une étude environnementale exigée par l'Etat.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT**

« Suite à la récente réforme transférant la liquidation de la taxe d'aménagement aux services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), le conseil municipal est invité à délibérer de nouveau sur l'institution de la taxe d'aménagement, son taux et ses exonérations applicables au 1er janvier 2023.

Madame le Maire vous propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer sur l'ensemble du territoire :

- Partiellement, à hauteur de 50 %, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+);
- Totalement, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.8 Finances – FDE62 – Adhésion au groupement de commandes – Géolocalisation et géoréférencement du réseau d'éclairage public**

La commune tente au quotidien d'améliorer le fonctionnement de ses services et surtout de respecter ses obligations et ceux dans tous les domaines.

C'est une priorité.

Dans ce cadre, les Elus sont à la recherche d'opportunité afin de minimiser les coûts comme l'adhésion à une centrale d'achat, objet de la prochaine délibération auprès de la FDE ou du centre de gestion pour certains services liés à la gestion du personnel.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN MICHEL TACCOEN**

« Tous les plans des ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité fournis aux déclarations DT (Déclaration de projet de Travaux) /DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) devront être géoréférencés au plus tard le 1er Janvier 2026 sur l'ensemble du territoire.

La FDE62, pour faciliter la démarche de ses adhérents, a mis en place un groupement de commandes pour l'achat de prestations de travaux, fournitures et services relatives au géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

Madame le Maire vous propose d'autoriser l'adhésion de la commune de MARCK à la centrale d'achat de la FDE 62, d'approuver les termes du modèle de convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE 62 et de l'autoriser à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à ce adhésion ».

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3 AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **3.1 Affaires scolaires - rénovation de la toiture de l'école primaire et maternelle du moulin - autorisation et demandes de subvention**

Dans l'ensemble des écoles, la commune a investi près de 100 000 euros en 2022, afin de s'assurer que nos enfants étudient dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit de travaux d'entretien essentiellement mais également l'acquisition de matériels :

- Une vérification de l'électricité (pc et éclairage) et de la plomberie ;
- L'acquisition de valises de 12 tablettes pour les écoles élémentaires ;
- Le remplacement de menuiseries aux Hautes-Communes ;
- Et des travaux de peinture dans tous les établissements.

La commune soutient aussi ses écoles au quotidien en allouant un budget de 34 euros par élève à chaque école, somme servant à financer les projets et achats décidés par l'équipe enseignante.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME**

« Dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation de la toiture de l'école du moulin.

Suite aux différents transferts de compétences intervenus au profit de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, Grand Calais Terres & Mers entend renforcer son soutien à ses communes membres. Des fonds de concours pourraient ainsi être versés afin de contribuer à la réalisation d'investissements par les communes.

Les fonds de concours s'élèveraient à 60 480 €.

Madame le Maire vous demande donc d'approuver la réalisation de ce projet et de l'autoriser à solliciter et signer tous documents nécessaires pour l'obtention d'une subvention auprès de Grand Calais Terres & Mers ou de tout autre partenaire potentiel notamment celle de l'État dans le cadre de la D.E.T.R. »

Monsieur William BOUCHEL demande des précisions techniques sur la rénovation de cette toiture.

Monsieur William BOUCHEL précise que l'ancienne municipalité l'avait déjà rénovée et que c'est la structure plate de la toiture qui pose problème.

Madame le Maire précise que de nombreuses fuites ont été constatées sur cette toiture.

Madame le Maire répond que les travaux consistent à un changement complet de la toiture qui sera remise à neuf.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3.2 Affaires scolaires - rénovation de la toiture du COSEC - autorisation et demandes de subvention**

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années la Commune investit massivement dans le domaine sportif.

En effet, le Conseil Municipal a décidé ces dernières années d'investir pour, par exemple, créer un terrain de beach soccer, deux terrains de tennis extérieurs, un city stade dédié au basket et bientôt un skate-park.

A cela se rajoutent les frais de fonctionnement d'un montant de 237 192 € : frais d'entretien des équipements, éclairage, et les subventions aux associations sportives qui se chiffrent en 2022 à 149 500 €.

Ainsi, en 2022, c'est un total de 386 692 euros que la commune a dépensé dans le domaine du sport, hors investissements nouveaux.

#### ***INTERVENTION DE MADAME EVELYNE FIOLET***

« Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation de la toiture du COSEC (Complexe Sportif Évolutif Couvert).

En effet, des fuites apparaissent lors de grosse pluie, il convient donc de réparer cette toiture. Cette salle est utilisée régulièrement par les associations sportives ainsi que par les élèves du collège. Une isolation sera également posée dans l'objectif de réaliser des économies et de respecter notre plan de sobriété.

Suite aux différents transferts de compétences intervenus au profit de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, Grand Calais Terres & Mers entend renforcer son soutien à ses communes membres. Des fonds de concours pourraient ainsi être versés afin de contribuer à la réalisation d'investissements par les communes.

Les fonds de concours s'élèveraient à 131 332 €.

Le plan de financement de la délibération a été modifié d'où le dépôt sur table d'un nouvel exemplaire.

Madame le Maire vous demande donc d'approuver la réalisation de ce projet et de l'autoriser à solliciter et signer tous documents nécessaires pour l'obtention d'une subvention auprès de Grand Calais Terres & Mers ou de tout autre partenaire potentiel notamment le Département dans le cadre du financement de travaux pour la réhabilitation d'équipements sportifs à proximité de collège ».

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3.3 Écoles - Encadrement des cantines - Paiement du personnel enseignant - HORTHEMEL Elodie**

La collectivité est responsable de la bonne tenue des cantines scolaires et il est de notre compétence de procéder au recrutement du personnel suffisant pour assurer la surveillance des enfants.

Ainsi, le législateur a offert aux collectivités territoriales la possibilité de recourir au personnel enseignant fonctionnaire de l'État pour compléter ses effectifs de surveillants.

La délibération suivante s'inscrit dans le processus déjà mis en place lors des précédents conseils municipaux.

#### ***INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME***

« Madame HORTHEMEL Elodie, enseignante de l'école élémentaire du Moulin s'est proposée de compléter nos effectifs.

Il convient donc à présent pour le conseil municipal de délibérer sur la rémunération qui lui est due au titre de ses heures de surveillance ».

Madame Céline BOUCHEL demande pourquoi la commune a décidé d'augmenter les tarifs de la cantine municipale contrairement à d'autres communes qui ont décidé de ne pas faire subir l'inflation aux familles en proposant des tarifs avoisinant l'euro symbolique.

Madame Céline BOUCHEL précise également qu'au quotidien, les parents se plaignent de la qualité et de la quantité de nourriture servie dans les écoles.

Madame Céline BOUCHEL propose qu'une enquête de satisfaction soit mise en place pour demander l'avis des usagers.

Monsieur William BOUCHEL fait remarquer que cette augmentation est importante pour les primaires 0,30 euros soit une augmentation de 11% et 0,15 euros pour les maternels soit 15% d'augmentation pour un prix unique de repas de 3 euros.

Monsieur William BOUCHEL ne comprend pas pourquoi avec un excédent en 2021 de 2 800 000 euros, la commune a fait ce choix alors que les marchois vont connaître des problèmes de pouvoir d'achat fin 2022 et en 2023 du fait de l'inflation notamment pour se chauffer, ...

Monsieur William BOUCHEL rappelle que la commune pouvait se vanter d'avoir les tarifs les moins chers du Calais ce qui n'ai plus le cas aujourd'hui.

Madame le Maire ne comprend pas l'intervention de Monsieur BOUCHEL car cette question a été présenté au précédent conseil municipal en juillet.

Monsieur William BOUCHEL répond qu'il n'y a eu aucun vote sur ce sujet.

Madame le Maire explique que la décision a été présenté en introduction du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que le prix des repas de la cantine n'a pas été augmenté depuis plusieurs années. Le coût d'un repas de cantine est de 6 euros.

Madame le Maire précise que la commune avait un prix de repas de cantine très bas mais qu'en tant que maire, elle se doit de veiller à l'équilibre du budget.

Madame le Maire rappelle que les tarifs marchois ne sont pas les plus importants car Calais est à 3,05 euros pour les Calaisiens et 4,5 euros pour les extérieurs. Coquelles est à 3,40 euros, Les Attaques à 3 euros, Coulogne à 3,15 euros et 4 euros pour les extérieurs, Blériot à 3,20 euros et enfin Oye-Plage à 3 euros.

Madame Céline BOUCHEL précise qu'à Guînes, le tarif est de 1 euros.

Monsieur Quentin WILLAUME rappelle que l'inflation impacte également la commune. Le prix d'achat des repas est plus important.

Monsieur Quentin WILLAUME explique également que le point d'indice des fonctionnaires a augmenté de 3,5% ce qui représente un coût pour la commune même si c'est une très bonne chose pour les agents communaux : ATSEM et agents de cantine qu'il remercie pour leur travail au quotidien.

Monsieur Quentin WILLAUME apporte des éléments concernant la quantité de nourriture pour les repas qui est définie légalement et que la société API respecte.

Monsieur Quentin WILLAUME explique qu'il fait régulièrement remonter les dysfonctionnements à la société API quand ils se présentent.



Concernant la qualité, elle a été améliorée par la mise en place dans le nouveau marché d'une obligation de confectionner les repas avec un minimum de 50% de produits bio conformément au programme électoral.

Monsieur Quentin WILLAUME explique qu'il es tallé visiter les cantine en septembre et qu'il a discuté avec les enfants et le personnel qui sont satisfaits de la prestation repas.

Madame Céline BOUCHEL propose de rencontrer Monsieur Quentin WILLAUME sur ce sujet.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### ***ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE***

#### **4.1 Cadre de vie - rénovation des rues des fauvelles et des pinsons - autorisation et demandes de subvention**

Madame le Maire insiste sur la recherche constante de subventions pour l'ensemble des projets de fonctionnement et d'investissement communaux.

C'est un souci, une obligation du quotidien de rechercher des aides financières pour optimiser les services communaux en parallèle de l'optimisation des charges.

Il en est de même pour les projets d'investissement comme la prochaine délibération qui va faire l'objet d'un subventionnement à hauteur de 56 % à ce jour.

L'entretien du patrimoine communal est une priorité afin de maintenir nos équipements en parfait état d'utilisation.

#### ***INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN***

« Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation des voiries et trottoirs des allées des pinsons et fauvelles.

En effet, l'infrastructure vieillissante, les surfaces tendent à se cabosser, induisant la formation de nids de poule, la stagnation de l'eau de pluie et l'enherbement entre les joints des pavés autobloquants et des raccords d'enrobés, ces effets entraînant l'accélération de la dégradation des structures.

Dès lors, il nous apparaît nécessaire de sécuriser et rénover l'intégralité des trottoirs et voiries devenus vétustes afin d'y offrir un passage convenable aux usagers à mobilité contrainte (familles avec poussettes, fauteuils roulants) négligés jusqu'à lors et des véhicules, en plus du souci de valoriser l'image de la commune par une homogénéisation de l'esthétique urbaine.

Suite aux différents transferts de compétences intervenus au profit de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, Grand Calais Terres & Mers entend renforcer son soutien à ses communes membres. Des fonds de concours pourraient ainsi être versés afin de contribuer à la réalisation d'investissements par les communes.

Les fonds de concours s'élèveraient à 87 000 €.

Le plan de financement de la délibération a été modifié d'où le dépôt sur table d'un nouvel exemplaire.

Madame le Maire vous demande donc d'approuver la réalisation de ce projet et de l'autoriser à solliciter et signer tous documents nécessaires pour l'obtention d'une subvention auprès de Grand Calais Terres & Mers ou de tout autre partenaire potentiel notamment celle de l'État dans le cadre de la D.E.T.R. »

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **4.2 Environnement - plan de sobriété – approbation**

La sobriété énergétique est définie par le Haut Conseil pour le Climat comme « une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective. La sobriété énergétique consiste tout d'abord à s'interroger sur les besoins puis à adapter les usages à ces besoins ».

Le 25 Juillet dernier, madame Elisabeth Borne, Première Ministre, demandait aux administrations publiques d'élaborer une feuille de route de propositions et de recommandations avec pour objectif de réaliser 10 % d'économies d'énergie en deux ans.

La commune de Marck, consciente de ces enjeux tant en termes environnementaux que financiers, a souhaité mettre en place un plan de sobriété énergétique.

Il a été travaillé très rapidement en lien avec les comités consultatifs « travaux », « sport et loisirs » et « agriculture environnement » mais également avec le comité local des écoles publiques et les directeurs des écoles et enfin avec la participation des agents de la commune.

Les dernières rencontres ont eu lieu fin de semaine dernière. C'est pourquoi, il ne vous a été transmis qu'aujourd'hui.

Madame le Maire présente dans les grandes lignes :

### **Plan de refonte du système d'éclairage et de chauffage**

Afin de limiter la consommation énergétique, tout en modernisant les systèmes actuels, la Municipalité va lancer un vaste plan de refonte des systèmes d'éclairage et de chauffage qui consiste à :

- Utiliser des ampoules LED moins énergivores :
  - pour les locaux municipaux (mairie, salle de tennis de table, complexe Hubert Seban, place de l'Europe etc.)
  - pour l'éclairage public (comme c'est déjà le cas rue des Sapins, rue du Canal, rue des Marronniers etc.)
- Installer des éclairages avec des détecteurs de mouvements évitant une utilisation inutile ;
- Éteindre les systèmes d'éclairage de la mairie et des églises ;
- Supprimer et remplacer les candélabres « boules » peu efficaces et énergivores ;
- Supprimer et remplacer les radiateurs électriques d'anciennes générations afin d'améliorer les performances énergétiques et réduire la facture.

### **Se déplacer de manière pragmatique et responsable**

Pour réduire sa consommation en carburant et donc les coûts et son empreinte carbone, la Municipalité souhaite investir dans des véhicules électriques. Un investissement responsable qui consiste à :

- Poursuivre le développement du parc de véhicules électriques au fil des années pour remplacer l'intégralité des voitures et camionnettes ;
- Acquérir des vélos électriques pour les déplacements courts dans la commune afin d'éviter les trajets en voiture coûteux et polluants ;
- Intégrer prochainement au réseau Pass Pass des bornes électriques.

### **Moduler les usages pour mieux gérer sa consommation**

La Municipalité souhaite de manière rationnelle gérer sa consommation en énergie toujours en ayant comme leitmotiv la réduction des coûts.

- Éteindre l'éclairage public sur les axes secondaires la nuit de 23h à 5h la semaine et de 1h jusqu'à 6h le week-end et jours fériés ;
- Vérifier la programmation de chauffe des bâtiments communaux et l'adapter si besoin afin d'éviter de les chauffer excessivement voire inutilement ;
- Mener une étude des chauffages radiants.
- Mettre en place un système de chauffage à déclenchement afin d'éviter de chauffer en cas d'absence des usagers, et des robinets thermostatiques sur les radiateurs ;
- Diminuer le chauffage en journée après une longue utilisation ;

- Mise en place d'une retenue sur subvention aux associations, en cas de constats fréquents d'éclairage laissé allumé et de porte laissée ouverte par un bénévole ou un membre de la structure.

### **La dématérialisation**

Afin de limiter la consommation de papier et ainsi l'empreinte écologique ainsi que les coûts d'impression, la municipalité souhaite digitaliser ses pratiques. Cette dématérialisation, dans l'ère du temps, permettra de faciliter également les échanges avec la population en les rendant plus efficaces.

Il s'agit de :

- Dématérialiser les bons de commande ;
- Passer à la réservation d'emplacements de brocante en ligne ;
- Privilégier les signatures électroniques ;
- Profiter de la refonte du site pour maximiser les démarches en ligne et ainsi faciliter les échanges avec la population ;
- Dématérialiser les invitations pour les cérémonies et les événements ;
- Activer les programmes veilles des ordinateurs afin de causer leur arrêt automatiquement en fin de journée.

### **Les comportements à adopter pour les agents au bureau**

La réduction de la consommation énergétique passe par des petits gestes du quotidien à domicile mais aussi au travail. La Municipalité s'engage à faire respecter ces mesures :

- Éteindre les ordinateurs le midi et ne pas laisser en veille les appareils ;
- Interdire les chauffages d'appoints individuels ;
- Garder les portes et fenêtres des bureaux fermées afin de limiter la propagation de chaleur ;
- Limiter le nombre de pièces jointes des mails. Un courriel trop volumineux nécessite une grosse consommation d'énergie ;
- Utiliser les erreurs impressions en brouillons et privilégier l'impression en noir et blanc ;
- Afficher des visuels incitant aux économies d'énergie sur les points d'allumage lumineux ;
- Rationaliser les déplacements en voiture et s'organiser auprès des collègues pour mutualiser les livraisons ;
- Privilégier les réceptions et les cérémonies en journée pour bénéficier de la lumière naturelle.

L'ensemble de ces mesures va permettre à la commune de réaliser des économies qui ne sont pas à ce jour chiffrées.

Elles le seront et le bilan sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur William BOUCHEL explique qu'il est favorable au développement de mesures pour limiter la consommation d'énergie. Toutefois, il ne faut pas pénaliser les usagers.

Par exemple, l'extinction de l'éclairage public la nuit va créer de l'insécurité pour les marchois. Des vols en pleine journée ont eu lieu cet été.

Cette mesure va créer des risques pour les véhicules par exemple.

Madame le Maire répond qu'effectivement, il faut être vigilant. Il s'agit d'un essai qui a été mis en place dans d'autres communes sans poser de véritable problème.

Il faut faire un essai durant une certaine période et faire le bilan avant de pérenniser. Les horaires pourront être revus.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **4.3 Sécurité - Mise en place de vidéoprotection sur le quartier des hautes communes - Demande de subvention**

Notre Police Municipale a été créée en 2017 et est composée de 5 agents actuellement. Son objectif est d'assurer la sécurité des administrés au quotidien mais aussi d'effectuer des opérations de prévention notamment sur la pratique du vélo auprès des écoliers marchois.

Chaque jour, ils effectuent un travail remarquable et Madame le Maire salue leur professionnalisme.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR DIMITRI LOUVET**

« Au-delà des actes de délinquance communs à toutes les villes et villages de France (vols, incivilités routières ...), la ville de Marck se doit de répondre à des défis spécifiques :

- Incivilité liée à la présence de migrants,
- Menaces terroristes qui nous obligent à renforcer notre vigilance et la sécurité de nos équipements publics, de nos manifestations, de nos entrées et sorties de ville.

Afin de répondre à ses préoccupations, l'installation de caméras de vidéo protection complète efficacement le travail effectué au quotidien par la police municipale.

L'objectif serait d'installer des caméras de vidéo protection sur le quartier des Hautes Communes.

La vidéo protection s'inscrit dans le cadre des outils au service de la politique de tranquillité publique. Elle doit être conforme aux dispositions réglementaires prévues aux articles L 251-1 à L 252-3 du code de la sécurité intérieure.

La Région, au travers d'un dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants, peut financer la mise en place de ces caméras à hauteur de 30% des dépenses éligibles dans la limite de 30 000 €.

Madame le Maire vous demande donc d'approuver la réalisation de ce projet et de l'autoriser à solliciter et signer tous documents nécessaires pour l'obtention d'une subvention auprès de la Région ou de tout autre partenaire potentiel ».

#### **20h22**

**Madame Céline BOUCHEL demande si la commune connaît le nombre de visionnages qui ont abouti**

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **4.4 Sécurité - Mise en place d'un centre de supervision urbaine - Demande de subvention**

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR DIMITRI LOUVET**

« Aujourd'hui c'est un réseau de 95 caméras de vidéoprotection qui a été développé et qui sillonne le territoire communal.

Afin de visionner en temps réel les images transmises par ces caméras et faciliter leur exploitation, il convient de créer un centre de supervision urbain grâce auquel la Police Municipale pourra réagir rapidement et de façon appropriée quelle que soit la situation.

A ce jour, le visionnage s'effectue sur un écran. Ce projet prévoit de créer un mur d'images permettant de visionner en permanence l'ensemble des caméras sur 6 nouveaux.

La Région, au travers d'un dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants, peut financer la mise en place de ces caméras à hauteur de 30 % des dépenses éligibles dans la limite de 30 000 €.

Madame le Maire vous demande de vous prononcer sur le projet de création de Centre de Supervision Urbain et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Région ainsi qu'à signer tout document à intervenir ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **Intervention 20h23**

## **5 COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **5.1 Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau – Résultat 2021**

#### ***INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN***

« Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2022, je vous ai informé que je vous communiquerai le résultat 2021 du Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau.

Cette association m'a transmis le 11 juillet 2022, le compte de résultat de l'exercice 2021, le rapport du commissaire aux comptes et le bilan 2021. Celui-ci présente un excédent net comptable de 10 554 €. Comme les années précédentes, le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2021 ainsi que la situation financière et du patrimoine du Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau à la fin de cet exercice ».

### **5.2 Travaux**

#### ***INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN***

##### **« Quartier des Hautes Communes**

2<sup>nd</sup>e phase : Les travaux de cette seconde phase sont terminés. A ce jour, il reste à installer les caméras de vidéosurveillance.

Une réunion s'est tenue le jeudi 08 septembre avec le paysagiste. Au regard de la consultation qui avait été lancée auprès des riverains du quartier, un projet d'aménagement doit être proposé dans le courant du mois d'octobre. Les travaux de cette dernière phase commenceront au début de l'année prochaine. La durée estimée des travaux est de quatre mois.

##### **Avenue de Verdun :**

Suite au premier rendez-vous du 04 juillet, le bureau d'études V2R présentera une première esquisse de l'Avenue de Verdun le 30 septembre prochain.

Concernant les 2 autres Assistance à Maîtrise d'ouvrage à savoir la rue ROBELIN et le Quartier SCHWEITZER, les remises des offres ont eu lieu le 15 septembre. L'analyse est en cours.

##### **Rue des Sapins :**

La consultation est en cours et les entreprises ont jusqu'à la fin de la semaine pour remettre leur offre.

##### **Impasse Flaubert :**

2 entreprises ont remis une offre. L'analyse des candidatures est en cours.

##### **Voiries rurales :**

Suite aux différents diagnostics effectués sur les voiries rurales, le marché sera lancé prochainement. Pour *rappel, il s'agit de la réfection de tronçons de chaussée avec une consolidation des accotements.*

##### **Salle de tennis de table :**

Depuis quelques jours, c'est la salle de tennis de table qui subit un petit lifting. En effet, nos électriciens ainsi que nos peintres œuvrent pour remplacer les anciens blocs lumineux par un tout nouvel équipement en Led. Ces travaux d'équipement en éclairage Led de nos bâtiments communaux se poursuivront dans quelques semaines dans la salle Hubert SEBAN.

Ce nouveau système offrira un confort visuel de qualité et occasionnera une baisse de notre consommation électrique (cf. le plan de sobriété énergétique) ».

### **5.3 Jeunesse**

#### ***INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME***

« Les accueils de loisirs se sont déroulés du 11 juillet au 26 août avec des pics de 300 inscrits par semaine. Les enfants ont apprécié les activités et sorties menées par l'équipe d'animation avec un temps magnifique durant tout l'été.

Les spectacles de fin de session ont marqué un retour quasi-normal pour le plus grand plaisir des parents et des enfants.

#### **Evènements à venir :**

Les inscriptions pour l'accueil de loisirs d'automne démarrent ce lundi 26 septembre.

Les dossiers pour l'allocation étudiant vont être lancés fin septembre.

Un nouveau conseil municipal des jeunes sera élu prochainement.

Les candidatures doivent être déposées avant le 1<sup>er</sup> octobre en mairie ou via le formulaire d'inscription par internet.

Si plus de 33 candidatures, élections dans les écoles élémentaires le lundi 10 octobre et le mercredi 12 octobre en mairie pour les collégiens et les jeunes scolarisés à l'extérieur ».

### **5.4 Manifestations**

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR TONY MASSON**

##### **« Les événements à venir :**

- La cérémonie des agents retraités et médaillés : le **27 septembre**
- La cérémonie du **28 septembre**
- L'inauguration de France services et des nouveaux locaux de la Police Municipale le **30 septembre**
- La pièce de théâtre « Mariés et associés » le **7 octobre**
- Concert de Gospel le **8 octobre**
- Les foulées Marckois le **23 octobre**
- Cérémonie le **11 novembre**
- La pièce de théâtre « Vendredi 13 » le **12 novembre** »

### **5.5 CCAS**

#### **INTERVENTION DE MADAME SOPHIE MILLIEN**

- « **Evénements passés :**

Le **mercredi 14 septembre** s'est déroulé le traditionnel **repas de rentrée des aînés** offert par la municipalité au Complexe Hubert Seban de 12h00 à 19h00. Celui-ci a rassemblé 326 convives.

L'animation a été réalisée par le duo VARETZ Michel et VARETZ Stéphane. La restauration a été assurée par le traiteur David Miquel (DM Traiteur).

- **Evénements à venir :**

Le mercredi 7 décembre se déroulera le traditionnel repas de Noël des aînés au Complexe Hubert Seban de 12h00 à 19h00.

Le tarif est de 25 € pour Marckois et de 30€ pour les extérieurs ».

## **6 ARTICLE L. 2122.22 DU C.G.C.T.**

- Régies de recettes « Périscolaires » : Décision n° 2022-DEC-07-01 : modification des tarifs des cantines scolaires
- Régies de recettes « Animations Marck » :
  - Décision n° 2022-DEC-08-01 : Rectificatif tarif 2022
  - Décision n° 2022-DEC-08-02 : Fixation tarifs animations 2022
  - Décision n° 2022-DEC-08-04 : Fixation tarifs spectacle Arnaud Ducret du 24 mars 2023

- Décision n° 2022-DEC-06-01 portant sur la vente de caveau préfabriqué cimetièrè de Marck centre : LAGOUCHE - CHAGOURIN
- Décision n° 2022-DEC-06-02 portant sur la vente de caveau préfabriqué cimetièrè de Marck centre : SIBENALER - GROTTTO
- Décision n°2022-DEC-06-03 portant sur la vente de caveau préfabriqué cimetièrè de Marck centre : PIETRASIK - GARDIN
- Décision n° 2022-DEC-08-03 portant sur la vente de caveau préfabriqué cimetièrè de Marck centre : GRUSON - FOURNIER
- Décision n°2022-DEC-08-05 portant sur la vente de caveau préfabriqué cimetièrè de Marck centre : QUINTIN - PREVOST

**LA SEANCE SE TERMINE A**